

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois d'avril, à 10 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 6 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS. Dans le cadre de la crise sanitaire, cette séance s'est tenue sans public.

Absents excusés : Monsieur Guillaume COMMAGNAC (pouvoir à Mr CHAUNU), Madame Michelle JENTY (pouvoir à Mme LEBRIEZ), madame Anne ROPERT (pouvoir à Mme DUMOND)

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

En préambule, Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- La re-approbation du PLU retoqué par la DDT suite à quelques points à modifier, avant nouvel envoi à la Préfecture ;
- Travaux de mise en sécurité de la voirie au Sargueix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces ajouts.

Il tient également à remercier l'équipe qui samedi dernier a fait du très beau travail concernant le nettoyage d'une partie de l'étang (broyage de branches), saluant ainsi l'organisation mise en place par Eric Van Tilbeurgh.

Ces travaux devraient se poursuivre encore samedi prochain.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la séance du 5 mars 2021.

ORDRE DU JOUR

1 / Vote des taux d'imposition et taxes locales 2021

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation (qui est encore utilisé pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et éventuellement sur les locaux vacants) est gelé par la loi jusqu'en 2023.

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et taxes locales pour 2021 et il explique que le taux de base foncière sur les propriétés bâties en 2021 doit intégrer le taux de TFB départemental de 2020 (21,35%).

Donc, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les taux communaux suivants :

Taxe Foncière Bâti (TFB) : 8,41% + 21,35% soit 29,76%

Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : 57,68%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

2 / Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2021 – Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19)

Monsieur le Maire rappelle que la modification des statuts de la FDEE 19 avait été votée lors du dernier conseil.

Il rappelle qu'il faut voter annuellement une participation fiscalisée en faveur de la FDEE19.

Pour 2021, celle-ci s'élève à 5 890,32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3 / Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le montant des subventions par rapport à l'année 2020, soit 4 020 € .

Cependant, celles-ci devront, pour l'attribution de leurs subventions respectives, produire le compte-rendu d'une Assemblée Générale avec bilan financier à l'appui.

Autrement dit, aucun virement ne sera automatique cette année mais effectué sur justificatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget prévisionnel.

4 / Approbation du Contrat de Solidarité Communale (CTA) 2021-2023 avec le Département de la Corrèze

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental a validé le tableau ci-dessous et précise que le Conseil Municipal doit le valider pour établir une convention entre les deux parties :

| Collectivité concernée | EPCI | CANTON | Intitulé du projet | Montant estimatif | Priorité | Aide Conseil Départemental 2021 | Aide Conseil Départemental 2022 | Aide Conseil Départemental 2023 | TOTAL 2021/2023 | CATEGORIE |
|-------------------------------|-------------------|---------|--|-------------------|----------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------|
| MEILHARDS | CC PAYS D'UZERCHE | UZERCHE | Projet touristique étang communal de Besse T3, T4 et T5 | 250 000 € | 1 | 16 000 € | 17 000 € | 17 000 € | 50 000 € | 5 |
| MEILHARDS | CC PAYS D'UZERCHE | UZERCHE | Création d'un city stade | 50 000 € | 2 | | | 15 000 € | 15 000 € | 4 |
| MEILHARDS | CC PAYS D'UZERCHE | UZERCHE | Aménagement d'espaces publics : rue des Tulipiers | 90 000 € | 1 | | 22 500 € | | 22 500 € | 3 |
| MEILHARDS | CC PAYS D'UZERCHE | UZERCHE | Aménagement de places de stationnement devant le bâtiment "logement des Sœurs" | 20 000 € | 2 | | 5 000 € | | 5 000 € | 3 |
| MEILHARDS | CC PAYS D'UZERCHE | UZERCHE | Diag énergétique | 3 000 € | 1 | 2 400 € | | | 2 400 € | 2 |
| TOTAL PRIORITES 1 et 2 | | | | 413 000 € | | 18 400 € | 44 500 € | 32 000 € | 94 900 € | |
| MEILHARDS | CC PAYS D'UZERCHE | UZERCHE | DOTATION VOIRIE 2021/2023 | | | 20 000 € | 20 000 € | 20 000 € | 60 000 € | 10 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

5 / Revalorisation des tarifs eau et assainissement

Monsieur le Maire propose les tarifs de l'eau suivants appliqués en 2021 :

Prix de l'eau au m³ :

- jusqu'à 100 : 0,99 centimes (0,96 centimes en 2020)
- de 101 à 400 : 0,94 centimes (0,91 centimes en 2020)
- à partir de 400 : 0,90 centimes (0,87 centimes en 2020)

Les autres taxes restent inchangées :

- Abonnement eau : 50 euros
- Redevance pollution domestique : 0 ,33 le m³
- Redevance modernisation des travaux de collecte : 0 ,25 le m³

- Abonnement assainissement : 20 euros
- Taxe d'assainissement : 0 ,50 le m³

Monsieur le maire propose de rajouter un tarif pour « déplacement d'un compteur » à 350.00 €.

Il souligne que la gestion de l'eau est aujourd'hui un enjeu primordial. Il faut donc sauvegarder notre qualité de l'eau voire encore de l'améliorer tout en s'adaptant aux nouvelles activités.

Pour ce faire, de gros dispositifs sont en train de se mettre en place au niveau de l'État, de la Région et des Départements.

Il indique que, pour Meilhards, le schéma directeur de l'eau, engagé, va être effectué par l'entreprise SOCAMA, cette étude devant durer plusieurs mois. Ce diagnostic permettra à la commune de planifier les travaux préconisés et d'établir un plan de financement sur plusieurs années. Il précise que des travaux de grande urgence pourront être engagés même si le diagnostic n'est pas terminé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6 / Achat de matériel pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente deux devis pour l'équipement audio-visuel de la salle polyvalente :

- Technique Media Informatique à Objat pour 5 000 € HT avec l'installation,
- Quadria, pour le même matériel, mêmes références pour 8 020 € HT, cette entreprise sous-traitant l'installation de son matériel, ce qui explique cette différence de coût.

L'équipement consiste en :

- un écran motorisé de 5 mètres sur 3,
- un vidéoprojecteur avec commande à distance,
- un support plafond pour le vidéoprojecteur,
- des câbles informatiques,
- deux micros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis de Technique Média Informatique.

7 / Travaux de voirie 2021 – Avenant

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de travaux de voirie de l'impasse de la Palombière, pour un montant estimé par notre maître d'œuvre à 19 870 HT €.

Il dispose à ce jour de trois devis :

- Eiffage pour 20 963 € HT
- Siorat pour 17 948 € HT
- Lascaux pour 20 094 € HT

Il précise que ces travaux viennent s'ajouter au programme de voirie de 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'avenant de voirie 2021 et l'attributions du marché à l'entreprise SIORAT.

8 / Souscription d'emprunt – travaux d'investissement

Monsieur le Maire indique la nécessité de contracter deux emprunts : un emprunt à court terme de 95 000 euros correspondant aux subventions actées par arrêtés de la part de l'Etat et du Département et un emprunt prévu de 150 000 € sur du moyen terme (10 ans).

Ces montants sont validés par le trésorier d'Uzerche ainsi que par la banque au vu de notre capacité d'autofinancement.

Il souligne avoir contacté, outre le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et voici les taux sur 10 ans pour 150 000 € :

- 0,37 % pour le CA, soit 2 861,47 € d'intérêts
- 0,38 % pour la CE, soit 2 921,30 € d'intérêts

Le remboursement trimestriel du capital de cet emprunt s'élèverait donc à 3 750 €.

Parallèlement à cet emprunt, celui de 95 000 € n'apparaîtra pas dans le budget puisque compensé par les 95 000 € de subventions pour les travaux de l'étang et sera donc sans impact sur la dette de la commune. Seuls les intérêts de 237,50 euros seront lisibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ces emprunts.

9 / Correction et validation du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le PLU nous est revenu car :

- il avait été décidé qu'il serait possible de construire dans les zones A et N, mais il fallait indiquer la hauteur des bâtiments,
- nous avons obligation de classer la forêt de Meilhards (forêt en allant sur Condat) comme protégée.

De plus, il faut corriger dans le document un tableau de report de zones.

Même s'il y a peu de changements, le PLU doit être à nouveau approuvé, puis renvoyé en Préfecture, afin qu'il puisse être exécutoire au bout d'un mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la modification du PLU.

10 / Travaux de sécurité VC3 du Sargueix

Monsieur le Maire indique que des travaux de mise en sécurité sur la voie communale n°3 du Sargueix sont nécessaires.

Après validation de la Police de l'Eau, un estimatif de 22 555.50 € HT a été fourni par le maître d'œuvre afin de demander une subvention « sécurité routière » de 35 % au titre du reversement des amendes de police (plafonnée à 11 500.00 €) au Conseil Départemental de la Corrèze.

Il dispose à ce jour deux devis :

- Siorat pour 18 907,50 € HT
- Lascaux pour 19 905€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces travaux et l'attribution du marché à l'entreprise SIORAT.

11 / Questions diverses

*** Demande compteur vert par Monsieur HECKLE**

Par courrier, Monsieur HECKLE demande à la commune son accord pour l'installation d'un compteur vert.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour une réponse favorable est prématurée bien qu'il admette effectivement l'existence de ce procédé dans certaines communes.

Il propose qu'une étude très approfondie soit mise en place afin de réfléchir à cette demande.

*** Désignation d'un référent Tempête**

ENEDIS demande que soit désigné un référent Tempête pour notre commune.

Marc Millon est désigné comme tel.

*** Etat des sous-bois après coupes, dans les forêts de Meilhards**

Monsieur le Maire lit le message de Dominique WANGERMEE, déplorant l'état de certaines parcelles de forêt après le passage des bûcherons, à savoir des arbres branlants, des taillis hirsutes, propices à des départs de feu, des tronçons de bois non ramassés, des chemins saccagés par les engins...

Que peut faire la commune face à cela ?

Il répond que seules les communes, labellisées Natura 2000, ont des contraintes à ce sujet. Ce qui n'est pas le cas de Meilhards.

Les travaux effectués par les professionnels forestiers doivent être déclarés en mairie via l'application Transbois afin d'obtenir une permission de voirie et faire valider les itinéraires utilisés.

Il y a un état des lieux avant et après chaque chantier. Si dégradation, l'entreprise doit remettre en état la zone abîmée.

Il propose cependant de faire remonter cette doléance au regard du risque Incendie, soulevé.

*** Ville prudente**

Monsieur le Maire a reçu de l'association Prévention Routière un courrier lui proposant, pour sa commune, le label « ville prudente ».

Dominique WANGERMEE va se renseigner à ce sujet et reviendra lors du prochain conseil sur ce sujet.

*** Miroir demandé, place des Tilleuls**

Monsieur le Maire va vérifier la faisabilité d'une telle demande.

*** Voitures stockées**

Monsieur le Maire, bien conscient de la gêne occasionnée, s'est déjà rendu chez le particulier afin de lui demander de retirer ces voitures.

Rien n'ayant bougé à ce jour, il va réitérer sa demande de manière plus coercitive.

*** Installation de la fibre**

Monsieur le Maire indique que la réunion de commercialisation aura lieu le 5 mai prochain.

Le raccordement des particuliers sera visible sur le site NATHD (Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit).

Attention ! Aucun frais supplémentaire de raccordement n'aura à être payé par les utilisateurs.

*** Vols panneaux**

Il semble que des plaisantins s'amuse à dérober des panneaux indicateurs.

A surveiller.

*** Campagne de vaccination**

Monsieur le Maire indique qu'une liste des personnes prioritaires a bien été transmise, par nos soins, à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche.

Ces listes vont donc suivre leur cours pour une vaccination soit à Uzerche, soit à Chamberet.

Il fait remarquer cependant que la mairie ne peut se substituer aux familles à ce sujet, sauf à leur demande expresse et que pour les prises de rendez-vous, est demandé à chaque assuré social son numéro, que ne connaît pas la mairie.

*** Date des élections Départementales et Régionales**

Elles devraient avoir lieu les 20 et 27 juin prochain et il va donc falloir les organiser.

Des directives sont attendues à ce sujet.

*** Dénomination de ruisseaux**

Monsieur Marc Millon signale des incohérences d'appellation de certains cours d'eau traversant la commune dont le Bradascou et ses affluents. Monsieur le Maire en prend note et propose d'effectuer une vérification.

*** Foire du 1^{er} Mai**

La Préfecture a donné son aval pour que la foire ait lieu mais selon le Décret 2021-384 du 02/04/2021 il ne pourra y avoir que des stands alimentaires (sans dégustation) et des plants tenus par des professionnels. De ce fait, la traditionnelle foire primée aux agneaux et le méchoui sont annulés.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 12 heures 20.



L'an deux mille vingt et un, le treize du mois d'avril, à 14 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 6 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

A noter la présence de Mr DEBUIGNY, trésorier des Finances Publiques d'Uzerche

Absents excusés : Monsieur Guillaume COMMAGNAC (Pouvoir à Mr CHAUNU), Madame Michelle JENTY (pouvoir à Mme LEBRIEZ), madame Anne ROPERT (pouvoir à Mme DUMOND)

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT

Présenté par Monsieur le Maire, en présence de Mr Debuigny, trésorier des Finances Publiques d'Uzerche :

| LIBELLE | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) |
| Résultats reportés | | 79 374,81 | | 105 320,09 | | 184 694,90 |
| Opérations de l'exercice | 112 392,59 | 113 585,37 | 19 337,00 | 45 085,66 | 131 729,59 | 158 671,03 |
| TOTAUX | 112 392,59 | 192 960,18 | 19 337,00 | 150 405,75 | 131 729,59 | 343 365,93 |
| Résultats de clôture | | 80 567,59 | | 131 068,75 | | 211 636,34 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 112 392,59 | 192 960,18 | 19 337,00 | 150 405,75 | 131 729,59 | 343 365,93 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 80 567,59 | | 131 068,75 | | 211 636,34 |

Le compte administratif 2020 Eau/Assainissement a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr le Maire statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

| | |
|---|-------------------|
| Résultat d'exploitation à affecter C = A + B | 80 567,59 |
| Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (113 585,37 - 112 392,59) | 1 192,78 |
| Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002) | 79 374,81 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E | 131 068,75 |
| Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (45 085,66 - 19 337,00) | 25 748,66 |
| Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001) | 105 320,09 |
| Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00) | |
| Excédent de financement de la section d'investissement (F + G) | 131 068,75 |
| side d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit : | |
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) | |
| Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068) | |
| Affectation en réserves réglementées (IR 1064) | |
| Report excédentaire en exploitation (FR 002) | 80 567,59 |
| Report déficitaire en exploitation (FD 002) | |

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

COMPTE DE GESTION 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte de Gestion de Monsieur DEBUIGNY, trésorier des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2020 eau et assainissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2021 suivantes :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 193 207,59 € | 193 207,59 € |
| Section d'investissement | 282 658,34 € | 282 658,34 € |
| TOTAL | 475 865,93 € | 475 865,93 € |

Le budget primitif 2021 Eau et Assainissement a été voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EPICERIE

Présenté par Monsieur le Maire, en présence de Mr Debuigny, trésorier des Finances Publiques d'Uzerche :

| LIBELLE | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) |
| Résultats reportés | 4 356,40 | | | 10 128,74 | 4 356,40 | 10 128,74 |
| Opérations de l'exercice | 86 735,21 | 85 574,45 | 2 023,70 | | 88 758,91 | 85 574,45 |
| TOTAUX | 91 091,61 | 85 574,45 | 2 023,70 | 10 128,74 | 93 115,31 | 95 703,19 |
| Résultats de clôture | 5 517,16 | | | 8 105,04 | | 2 587,88 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 91 091,61 | 85 574,45 | 2 023,70 | 10 128,74 | 93 115,31 | 95 703,19 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 5 517,16 | | | 8 105,04 | | 2 587,88 |

Le compte administratif 2020 Epicerie a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EPICERIE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr le Maire statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

| | |
|---|------------------|
| Résultat d'exploitation à affecter C = A + B | -5 517,16 |
| Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (85 574,45 - 86 735,21) | -1 160,76 |
| Déficit d'exploitation reporté (B = FD 002) | -4 356,40 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E | 8 105,04 |
| Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0,00 - 2 023,70) | -2 023,70 |
| Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ED 001) | 10 128,74 |
| Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00) | |
| Excédent de financement de la section d'investissement (F + G) | 8 105,04 |

écide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

| | |
|--|----------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) | |
| Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068) | |
| Affectation en réserves réglementées (IR 1064) | |
| Report excédentaire en exploitation (FR 002) | |
| Report déficitaire en exploitation (FD 002) | 5 517,16 |

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

COMPTE DE GESTION 2020 EPICERIE

Le compte de Gestion de Monsieur DEBUIGNY, trésorier des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2020 épicerie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 EPICERIE

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2021 suivantes :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 110 500,00 € | 110 500,00 € |
| Section d'investissement | 13 605,04 € | 13 605,04 € |
| TOTAL | 124 105,04 € | 124 105,04 € |

Le budget primitif 2021 Epicerie a été voté à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Présenté par Monsieur le Maire, en présence de Mr Debuigny, trésorier des Finances Publiques d'Uzerche

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) |
| Résultats reportés | | 67 846,21 | 140 646,86 | | 140 646,86 | 67 846,21 |
| Opérations de l'exercice | 484 526,88 | 639 105,16 | 213 184,42 | 106 552,66 | 697 711,30 | 745 657,82 |
| TOTAUX | 484 526,88 | 706 951,37 | 353 831,28 | 106 552,66 | 838 358,16 | 813 504,03 |
| Résultats de clôture | | 222 424,49 | 247 278,62 | | 24 854,13 | |
| Restes à réaliser | | | 14 500,00 | 137 288,60 | 14 500,00 | 137 288,60 |
| TOTAUX CUMULES | 484 526,88 | 706 951,37 | 368 331,28 | 243 841,26 | 852 858,16 | 950 792,63 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 222 424,49 | 124 490,02 | | | 97 934,47 |

Le compte administratif 2020 Commune a été voté à 14 voix pour (Mr le Maire ne participe pas au vote).

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr le Maire statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, considérant les éléments suivants :

| | |
|--|--------------------|
| Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B | 222 424,49 |
| Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (639 105,16 - 484 526,88) | 154 578,28 |
| Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002) | 67 846,21 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E | -247 278,62 |
| Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (106 552,66 - 213 184,42) | -106 631,76 |
| Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001) | -140 646,86 |
| Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (137 288,60 - 14 500,00) | 122 788,60 |
| Besoin de financement de la section d'investissement (F + G) | -124 490,02 |
| écide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit : | |
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) | 124 490,02 |
| Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068) | |
| Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) | 97 934,47 |
| Report déficitaire en fonctionnement (FD 002) | |

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation des résultats.

COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE

Le compte de Gestion de Monsieur DEBUIGNY, trésorier des Finances Publiques est identique au compte administratif présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2020 commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions budgétaires de l'exercice 2021 suivantes :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Section de fonctionnement | 690 369, 03 € | 690 369, 03 € |
| Section d'investissement | 825 818,65 € | 825 818,65 € |
| TOTAL | 1 516 187,68 € | 1 516 187,68 € |

Le budget primitif 2021 Commune a été voté à l'unanimité

La séance est levée à 16 heures 30